

Poursuite no

Série no

Constatation de l'insuffisance d'un gage garantissant une créance non exigible

L'office soussigné certifie qu'à la suite de la vente aux enchères du

de l'immeuble appartenant à

tiers propriétaire

registre foncier

il est resté un découvert de fr.

en toutes lettres



sur la créance garantie par gage de

créance qui lors de la vente n'était pas exigible et qui n'a pas été contestée par le débiteur.

Lorsque la créance sera devenue exigible et pour autant qu'il ne s'agisse pas d'une lettre de rente ou d'une autre charge foncière, le créancier pourra, en vertu du présent acte, tenter une poursuite pour le découvert.

Lieu et date

Office des poursuites